

RESIDENCE DU RUANDA.  
TERRITOIRE D'ASTRIDA.

N° 580/T.P.



Astrida, le 15 mars 1951.-

Objet:  
Police Routière.

Monsieur le Résident,  
Monsieur le Substitut,  
Monsieur l'Administrateur de Territoire,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le permis de conduire n°45 délivré le 26/I/1938 à Monsieur d'Adesky Charles, résidant à Mbazi (Astrida) a été retiré définitivement le 23/2/1951.

Motif: homicide involontaire par défaut de prévoyance ou de prudence, mais sans intention d'attenter à la personne d'autrui, et provoqué par excès de vitesse.

Pour l'Administrateur de Territoire,  
Le Commissaire de Police, CH. LEES,



A Messieurs les Résidents du Ruanda à Kigali  
de l'Urundi à Kitega

Messieurs les Substituts du Procureur du Roi à Kigali  
à Usumbura  
à Kitega

Monsieur l'Administrateur de Territoire de & à Nyanza - Kigali - Kibungu-  
Biumba - Ruhengeri - Kisenyi  
Shangugu

Monsieur l'Administrateur de Territoire de & à Usumbura - Kitega -Bubanza -  
Muramvya - Ngozi - Muhinga -  
Rutana - Bururi - Ruyigi-